

À VOS MARQUES POUR LES ASSISES ANNUELLES DU 14 JUIN À CARAQUET!

C'est le samedi 14 juin, à compter de 13 heures, au Village historique acadien, près de Caraquet, qu'aura lieu notre assemblée générale annuelle, cette rencontre capitale qui nous donne la chance de passer en revue nos réalisations, de définir nos orientations et d'élire nos représentants et représentantes pour la prochaine année.

L'A.G.A. sera suivie en après-midi d'une ballade en charrette ou à pied à travers le Village, et de rafraîchissements à la taverne. Après le traditionnel banquet annuel, prévu à 18 h 30, les festivités se déplaceront dans un chalet de la région pour une vibrante soirée d'amateurs qui mettra en valeur les multiples talents artistiques de la communauté juridique acadienne du Nouveau-Brunswick. Guitaristes, batteurs, pianistes, violoneux et troubadours de tout acabit, époussetez vos instruments, faites vos vocalises et venez faire danser la compagnie! **René Arseneault** sera heureux de vous en dire plus long au 826-1819.

Le conférencier au banquet sera Monsieur **Douglas Young**, de Tracadie, qui a bien voulu nous parler du droit et de la justice martiales, matières devenues d'actualité depuis l'affaire somalienne.

Le président du comité d'organisation, **Euclide LeBouthillier**, vous rappelle qu'amis et membres de la famille sont les bienvenus, et que les enfants auront la chance de se faire costumer sur place en habit de l'époque.

Les droits d'inscription pour le banquet sont de 25 \$ pour adultes et 10 \$ pour enfants. Un repas sera aussi servi en supplément durant l'heure du midi.

Un bloc de chambres est réservé jusqu'au 2 juin à l'Auberge de la Baie (727-3485) au prix de 59 \$ la chambre.

Au plaisir de vous revoir en grand nombre!

APPEL DE CANDIDATURES

Tous les membres ordinaires sont éligibles à la présidence de l'Association, à un poste de représentante ou de représentant régional au Conseil, ou encore à la présidence de l'un des trois comités permanents (secrétariat, assises annuelles et services juridiques). Avez-vous pensé de consacrer un peu plus de votre temps à votre association, cette année, en faisant partie du conseil d'administration? Satisfaction garantie! Le président du comité des candidatures, **Basile Chiasson** (548-3375) attend votre appel.

QUI SERA JURISTE DE L'ANNÉE?

Chaque année, à ses assises, l'Association décerne le titre de *Juriste de l'Année* à une personne qui s'est distinguée par sa contribution à l'avancement de la pratique du droit en français dans la province. Les lauréats des années passées ont été **Maurice F. Bourque**, **Michel Bastarache**, **Basile Chiasson**, **Fernand Landry** et **Gérard Snow**.

Qui sera cette année l'heureuse élue ou l'heureux élu? Le jury composé de l'honorable **Joseph Z. Daigle**, de Maître **Ronald Godin** et de Madame **Nathalie Gagnon** recevra vos suggestions jusqu'au 31 mai. Une formule de mise en candidature est incluse dans le présent envoi.

ON EST MEMBRE À PARTIR DE QUAND?

Le Conseil d'administration se penchera sur la question de savoir à partir de quelle date, dans l'année, les cotisations devraient-elles entrer en vigueur. Il a été suggéré que la période coïncide avec l'année civile, ce qui donnerait amplement de temps aux membres pour renouveler leur cotisation avant l'assemblée générale annuelle de juin.

NOS SERVICES JURIDIQUES

Les tomes II (transactions immobilières) et III (sociétés commerciales) du *Recueil des actes juridiques*, qui ont été compilés par **Annie Daneault**, de Grand-Sault, seront lancés à nos assises annuelles de juin et distribués gratuitement aux membres sur support électronique, comme l'a été le tome I. Sera aussi lancée la nouvelle édition des *Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick*, œuvre de **Basile Chiasson**.

LA RÉFORME DE LA JUSTICE CIVILE

Notre représentant au Comité de la réforme de la justice civile au Nouveau-Brunswick, **Basile Chiasson**, rapporte que des modifications importantes seront bientôt apportées à la règle 50 concernant les conférences préalables au procès. Voir son article à ce sujet dans le dernier numéro du *Bulletin des avocats*. Le Comité poursuit sa réflexion en matière de gestion des dossiers judiciaires.

MODIFICATIONS AUX STATUTS

L'assemblée générale sera invitée à se prononcer sur deux séries de modifications au règlement n° 1 de l'Association. La première concerne le *quorum*. Il sera proposé que si le quorum n'est pas atteint à une réunion du conseil ou une assemblée générale, la réunion ou l'assemblée de remplacement soit réputée avoir le quorum. Le quorum aux réunions du conseil serait aussi diminué de la majorité à 40 %.

D'autre part, la catégorie des membres *ordinaires*, qui vise actuellement «toute personne physique ou morale ou toute association» serait limitée à «tout juriste ou étudiant en droit», tandis que «toute personne non juriste» aurait la possibilité de devenir membre *associé*, catégorie réservée actuellement aux juges.

BRÈVES

L'Association a appuyé le projet de création d'un *Centre des Arts* à Caraquet. ♦ Le président, **Honoré J. Bourque**, nous a représentés le mois dernier à Ottawa aux réunions de la *Fédération des associations de juristes d'expression française de common law* et du *Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles* (PAJLO). ♦ Félicitations à **Louis-Félix LeBlanc** qui devient acquéreur des séries complètes des lois et des règlements du Nouveau-Brunswick que l'Association avait décidé de vendre au membre le plus offrant! ♦ Un comité spécial a été créé sous la présidence de **Sophie Landry** pour étudier le rapport Delaney-LeBlanc sur la politique linguistique du gouvernement provincial.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Président</i>	Honoré J. Bourque
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca